



Communiqué, le mardi 29 octobre 2024

## DÉCLARATION

**Après le dépôt d'un nouvel amendement, le 28 octobre 2024, prévoyant un alourdissement de la fiscalité sur les paris hippiques, France Galop, la Société d'encouragement à l'Élevage du Trotteur Français (SETF), et la Fédération des Courses Hippiques (FNCH), réagissent d'une seule voix :**

*« La filière des courses hippiques dénonce le choix mortifère du gouvernement d'alourdir la fiscalité des paris hippiques et demande le retrait immédiat de l'amendement proposé aujourd'hui et qui met en péril l'activité de plusieurs centaines d'acteurs agricoles, d'éleveurs, et d'entraîneurs.*

*Cette volonté ne tient pas compte de la réalité du pari hippique qui n'est pas un jeu d'argent classique car il finance une filière agricole complète : une hausse de la fiscalité, c'est une baisse de revenu pour les agriculteurs, et c'est un risque mécanique de baisse d'activité et de suppressions d'emplois.*

*La filière des courses hippiques, déjà en difficulté en raison d'une diminution des paris hippiques, ne pourra pas assumer une baisse supplémentaire de sa seule source de financement. »*